



CTSD 13 : déclaration liminaire de l'UNSA  
Education – 15 mars 2017

*Monsieur l'IA-DASEN des Bouches du Rhône,*

*Mesdames et Messieurs les membres du Comité Technique Spécial Départemental  
des Bouches du Rhône,*

Les représentants de l'UNSA Éducation 13 souhaitent à l'occasion de ce dernier CTSD du quinquennat rappeler les avancées de la politique éducative menée depuis cinq années. Il est, certes, toujours possible de regretter de ne pas être allé assez loin mais nous tenons à rappeler les avancées positives réalisées.

Soulignons ainsi le rétablissement de la formation initiale ainsi que la réforme des cycles qui permet de progresser sur la liaison école/collège dont nous pensons qu'elle est un axe central des progrès afin de travailler ensemble dans une meilleure cohérence facilitant la difficile transition entre école et collège. Nous tenons aussi à souligner la réforme de l'éducation prioritaire que nous avons activement soutenue ainsi que la réforme du collège, réformes qui sont avant tout des réformes pédagogiques. Donner plus à ceux qui en ont le plus besoin, favoriser l'évolution des pratiques pédagogiques sont des axes dans lesquels l'UNSA Éducation 13 se retrouve pleinement.

L'UNSA Education 13 ne peut, par ailleurs, que se réjouir d'une dotation départementale permettant la création effective de plus de 71 ETP dans les collèges de notre département. L'effort national réalisé cette année permet donc de répondre aux deux principales contraintes que sont : l'accompagnement de la mise en place de la réforme du collège avec l'augmentation de la DHS dans tous les collèges du département et l'accompagnement de l'évolution démographique.

Par ailleurs, nous tenons à saluer la décision prise lors du CTSD du 3 février 2017 suite à notre proposition de prendre en compte la pondération dans les ajustements de structures concernant les collèges REP+. Il ne nous paraissait pas, en effet, concevable, de demander à des collèges qui prennent en charge le croît démographique, de devoir le faire en déconstruisant des modalités de travail qui viennent parfois d'être juste mise en œuvre.

Néanmoins, si toutes les classes des collèges se voient attribuer, dans le cadre de la réforme du collège, trois heures de « marges professeurs », celles de SEGPA n'en bénéficient pas. Nous prenons acte du rendez-vous pris par l'IA-DASEN pour discuter l'année prochaine de la question des SEGPA.